

# Sages - femmes



© 2015 Les Echos Publishing

Les textes réglementaires permettant le lancement de l'expérimentation des maisons de naissance sont parus cet été. Les premières maisons pourraient donc voir le jour rapidement.

Ces maisons de naissance ont pour objectif de diversifier l'offre de soins périnatale en France et répondre à la demande des femmes d'être prises en charge de manière moins technicisée pour leur grossesse et l'accouchement, grâce à un accompagnement et un suivi assurés par des sages-femmes.

Ces sages-femmes seront chargées de :

- la surveillance médicale de la grossesse et des suites de l'accouchement ;
- la préparation à la naissance et à la parentalité ;
- l'accouchement et les soins postnataux concernant la mère et l'enfant.

En revanche, ces maisons de naissance n'assureront ni l'hébergement des parturientes et de leurs nouveau-nés, ni la prise en charge des urgences obstétricales.

Et la possibilité d'intégrer une maison de naissance sera réservée aux femmes enceintes à bas risque.

**À noter** : ces maisons existent déjà dans de plusieurs pays, comme en Allemagne, en Suisse, ou en Australie, où elles apportent satisfaction tant aux usagers, qu'en termes de sécurité et de coût.

[Décret n° 2015-937 du 30 juillet 2015, JO du 1er août](#)

© 2015 Les Echos Publishing